
TITRE DU POSTE

INGÉNIEURE OU INGÉNIEUR CHARGÉ·E DE PROJETS

RÉSUMÉ DES FONCTIONS :

Relevant du coordonnateur de l'ingénierie, la personne titulaire du poste participe à la planification, l'organisation, la supervision et le contrôle des différents projets d'infrastructures, tels les projets d'aqueduc, d'égout, de pavage, de circulation routière, d'éclairage, de station de traitement d'eaux usées et de pompage, ainsi que des édifices publics. Elle doit également effectuer diverses études et analyses de nature technique et administrative.

Elle assure la gestion, la surveillance et le bon déroulement des projets dans le respect des exigences et des règlements, notamment en matière de santé et sécurité des personnes et de protection de l'environnement. Elle s'assure de respecter le budget alloué, les orientations, les objectifs et les directives de la direction et du conseil municipal.

La personne titulaire de ce poste travaille en étroite collaboration avec le coordonnateur de l'ingénierie et la direction du service et l'assiste, à ce titre, dans toute tâche qu'elle juge à propos de lui confier.

DESCRIPTION :

1. Participer à la préparation de cahiers de charge et devis techniques requis pour les installations de la Ville, telles que les édifices, parcs, réseaux aériens ou souterrains et la voirie municipale;
2. Effectuer la conception de projets d'infrastructures municipales (réseaux souterrains, infrastructure de rue, etc.) afin de signer et sceller des plans et devis d'ingénierie;
3. Assurer la gestion de projets impliquant son service pour les travaux réalisés à forfait de même que le suivi du processus de gestion de projets par les autres services;
4. Assurer la surveillance et le support technique des travaux exécutés par des entrepreneurs privés ou en régie afin que ces derniers soient exécutés selon les plans et devis;

5. Coordonner les projets et approuver les plans de construction proposés par les divers ministères et compagnies d'utilités publiques; avec ces dernières ainsi qu'avec les citoyens, maintenir de bonnes relations et assurer un règlement efficace des plaintes selon les spécifications techniques de la Ville;
6. Étudier, interpréter et approuver des travaux d'arpentage et des ouvrages de génie civil;
7. S'assurer que les plans satisfont aux lignes directrices et aux prescriptions des codes en vigueur et aux règlements applicables;
8. Préparer les calendriers d'exécution et voir à ce qu'ils soient respectés;
9. Approuver divers travaux de conception, des calculs et des estimations de coûts;
10. Préparer des documents contractuels, étudier et évaluer les soumissions concernant des projets de génie civil;
11. Assurer un support technique en matière d'ingénierie au conseil et aux différents services de la Ville (étude, préparation et réalisation des ouvrages);
12. S'entretenir avec divers intervenants externes et les autres membres de l'équipe afin d'effectuer des recherches pour déterminer les exigences relatives à la réalisation des projets;
13. Effectuer diverses études, telles des études de faisabilité, des études sur la circulation municipale, etc.;
14. Évaluer diverses méthodes de construction et formuler des recommandations à ce sujet;
15. Effectuer des analyses techniques de données afin d'obtenir des renseignements sur la topographie, le sol, l'hydrologie et autres renseignements et rédiger des rapports;
16. Présenter ses recommandations au directeur du service concernant les projets de la Ville;
17. En collaboration avec le coordonnateur de l'ingénierie, participer à la préparation du budget annuel de son service et à l'élaboration du programme triennal d'immobilisations, à cette fin, préparer les projets et fournir les estimations préliminaires pour approbation;
18. Assurer un suivi efficace des requêtes et plaintes faites concernant son service;
19. Participer aux différentes réunions et/ou comités faisant appel à ses compétences;

20. Participer à la gestion des actifs de la Ville;
21. Assumer toutes tâches connexes ou d'ordre général nécessitées par ses fonctions ou demandées par la personne qui la ou le supervise.

EXIGENCES :

- Diplôme d'études universitaires de 1^{er} cycle en génie civil;
- Formation universitaire complémentaire en gestion sera considérée comme un atout;
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;
- Expérience pertinente minimale de 3 ans dans le domaine du génie civil;
- Expérience dans le domaine municipal sera considérée comme un atout;
- Très bonne connaissance des normes afférentes et généralement reconnues pour la conception des infrastructures tant routières que souterraines;
- Connaissance de la *Loi sur la qualité de l'environnement, sur le bâtiment et sur les travaux municipaux.*

CONDITIONS D'EMPLOI :

- Condition d'emploi selon la Politique des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Dolbeau-Mistassini;
- Rémunération selon la grille salariale du personnel-cadre – Classe 5.